



EnBarque

RÈGLEMENTS

1. Général

1.1 La gestion d'ensemble du Défi EnBarque pour la Fondation de Granby sera tenue par le comité exécutif qui sera l'autorité suprême pour tous les aspects du Défi. Les décisions et jugements pris par le comité exécutif seront finaux pour le groupe ou l'individu concerné par cette décision.

1.2 Les courses de bateaux-dragon sont sous la supervision de l'arbitre en chef officiel et celui-ci a l'autorité pour tous les aspects de la course.

2. Composition des équipes

2.1 Une équipe doit être composée de 21 personnes (20 pagayeurs + 1 tambourineur)

2.2 Chaque équipe doit courir avec un tambourineur.

3. Sécurité

3.1 Tous les participants doivent porter une veste de sauvetage certifiée.

3.2 Afin d'éviter tout risque de faire chavirer le bateau, il est strictement interdit qu'un pagayeur se mette debout dans le bateau (surtout à l'arrivée), à moins que cela soit nécessaire et sous le contrôle de l'entraîneur.

3.3 Dans le cas où un bateau chavire, tous les pagayeurs doivent rester près du bateau et attendre les instructions de leur entraîneur ou de l'arbitre. Ces derniers s'assureront que tous les pagayeurs soient présents et qu'il n'y ait pas de blessés.

3.4 Tout pagayeur doit être en état de prendre part à la course au moment de l'embarquement. L'entraîneur pourra en tout temps interdire l'accès à la compétition à un pagayeur dont il juge sa participation nuisible à la sécurité des autres membres de l'équipage.

3.5 Un participant blessé ou malade durant le Défi doit se présenter immédiatement au personnel médical. Dans le cas d'une maladie ou d'une blessure grave, le personnel médical peut restreindre la participation du blessé au Défi. La décision du personnel médical est irrévocable.

3.6 Formulaire de renonciation : Les participants ayant utilisé l'inscription en ligne n'ont pas à signer le formulaire de renonciation. Sinon, il est possible d'utiliser un formulaire manuel disponible sur le site Web du Défi EnBarque sous l'onglet Outils de collecte de fonds.

RÈGLEMENTS (SUITE)

4. Règlements des courses

- 4.1 Toutes les courses se feront sur une longueur de 200 mètres.
- 4.2 Toutes les équipes devront se présenter à l'aire d'embarquement 25 minutes avant l'heure prévue de leur course.
- 4.3 La procédure de départ sera « Attention » suivi d'un avertisseur sonore à air. Une équipe qui fait un faux départ recevra une pénalité de 3 secondes.
- 4.4 Une collision entre deux bateaux entraînera une reprise de la course.
- 4.5 Les équipes qui accéderont aux courses finales seront déterminées par le meilleur temps des deux courses éliminatoires.

5. Étiquettes

- 5.1 Tous les participants doivent traiter les arbitres, les organisateurs, les bénévoles, leurs coéquipiers, leurs adversaires et les spectateurs avec respect. Un abus quelconque durant le Défi doit être signalé au comité organisateur, qui reconsidérera la situation et prendra des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'expulsion d'un participant ou de l'équipe.
- 5.2 Toutes les équipes doivent respecter les règles de courses et les jugements des arbitres. La conduite antisportive envers les arbitres risque une pénalité ou une disqualification de l'équipe en faute.
- 5.3 Une équipe peut décider de contester les résultats d'une course à l'intérieur des 20 minutes après la conclusion de la course contestée. Le coût pour une contestation est de 50 \$. Si le jugement est en faveur de l'équipe qui conteste, le 50 \$ sera remboursé.

6. Levée de fonds

- 6.1 L'équipe s'engage à amasser un minimum de 2 000 \$ en dons. Ce minimum exclut le frais d'inscription de 200 \$ par équipe.
- 6.2 L'équipe peut organiser des activités de levée de fonds afin d'atteindre son objectif financier. Elle doit cependant en informer la Fondation du Centre hospitalier de Granby et ce, avant la tenue de celles-ci.
- 6.3 Les dons peuvent être remis à la Fondation en utilisant le formulaire de dons en ligne accessible via le defienbarque.com ou en personne au bureau de la Fondation du Centre hospitalier de Granby à l'Hôpital de Granby (205, boulevard Leclerc Ouest, Granby)
- 6.4 Chaque don de 10 \$ et plus sera admissible à l'émission d'un reçu pour fins d'impôt dans la mesure où la Fondation a en sa possession les coordonnées complètes du donateur lors de la remise du don.

Des questions? N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de la Fondation du CHG, il nous fera plaisir de vous aider!